

Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle
Nom chimique : Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle
Type de produit : Mélange
Code produit : B500DMCR
UFI : VA00-50TN-800Q-TQ3A

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Dégraissant
- Dégraissant spécial moteur
- Produit de nettoyage

Usages déconseillés

- Ne pas mélanger à d'autres produits

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Grizzly Wash Products
BP 60299
70006 VESOUL CEDEX France
Téléphone : 0339280112
Site web www.grizzlywashproducts.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: éthylènediaminetétraacetate-de-tétràsodium (CAS No.: 64-02-8)||métasilicate de disodium (CAS No.: 6834-92-0)||Poly(oxy-1,2-ethanediyl), -alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (CAS No.: 160875-66-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs, les aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P501	Éliminer le contenu, le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques, EDTA et sels

Contient:

- CITRAL
- D-LIMONENE

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	n°CAS : 111-76-2 Numéro d'identification UE : 603-014-00-0 N°CE : 203-905-0	5 - 10	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.a.-hydroxy-	n°CAS : 160875-66-1 Numéro d'identification UE : N°CE :	1 - 5	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318	Non applicable
métasilicate de disodium	n°CAS : 6834-92-0 Numéro d'identification UE : 014-010-00-8 N°CE : 229-912-9	1 - 2,5	Skin Corr. 1B - H314 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium	n°CAS : 64-02-8 Numéro d'identification UE : 607-428-00-2 N°CE : 200-573-9	1 - 2,5	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318	Non applicable



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

Amines, C12-14 – alkyldiméthyl, N-Oxides	n°CAS : 308062-28-4 Numéro d'identification UE : N°CE :	0,5 - 1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Hydroxyde de sodium	n°CAS : 1310-73-2 Numéro d'identification UE : 011-002-00-6 N°CE : 215-185-5	0,01 - 0,05	Skin Corr. 1A - H314	Skin Corr. 1A - H314 : 5>=%<=100 Skin Corr. 1B - H314 : 2>=%<5 Skin Irrit. 2 - H315 : 0,5>=%<2 Eye Irrit. 2 - H319 : 0,5>=%<2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- aucunes mesures particulières ne sont exigées. - Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Se laver immédiatement avec: Eau - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13

- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Aucune information disponible.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

VME ppm (FR)	10 ppm
VME mg/m3 (FR)	49 mg/m3
VLE ppm (FR)	50 ppm
VLE mg/m3 (FR)	246 mg/m3

Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

VLE mg/m3 (FR)	2 mg/m3
----------------	---------

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée:
Lunettes avec protections sur les côtés

- Protection oculaire appropriée:
Lunettes de protection contre la poussière

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	bleu	<u>Odeur</u>	fruité
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		12,5	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Non inflammable	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		1 kg/l	
Solubilité (Eau)		Entièrement soluble	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
----------------------	--------------------------

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

LD50 oral (rat)	1300 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg
LC50 inhalation vapeurs (rat)	10 mg/l < V < 20 mg/l
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)	
LD50 oral (rat)	2000 mg/kg
LD50 dermal (rat)	Non déterminé
LD50 dermal (rabbit)	Non irritant
LC50 inhalation (rat)	1mg/l
métasilicate de disodium (6834-92-0)	
LD50 oral (rat)	1152 mg/kg <= V <= 1349 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 5000 mg/kg
LC50 inhalation vapeurs (rat)	> 2,06 mg/l
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (160875-66-1)	
LD50 oral (rat)	2000 mg/kg
Amines, C12-14 –alkyldimethyl , N-Oxides (308062-28-4)	
LD50 oral (rat)	1064 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Corrosion cutanée, Catégorie 1 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Lésions oculaires graves - Catégorie 1

- Risque de lésions oculaires graves.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

Cancerogénité

- Non classé

Toxicité pour la reproduction

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

- Non classé

Danger par aspiration

- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

EC50 48 hr crustacea	1550 mg/l
LC50 96 hr fish	1474 mg/l
ErC50 algae	1840 mg/l
ErC50 other aquatic plants	700 mg/l
NOEC chronic fish	100 mg/l
NOEC chronic crustacea	100 mg/l
NOEC chronic algae	286 mg/l

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)

EC50 48 hr crustacea	100 mg/l
LC50 96 hr fish	100 mg/l
ErC50 algae	500 mg/l
ErC50 other aquatic plants	100 mg/l
NOEC chronic fish	36,9 mg/l
NOEC chronic crustacea	25 mg/l
NOEC chronic algae	156 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	156 mg/l

métasilicate de disodium (6834-92-0)

EC50 48 hr crustacea	1700 mg/l
LC50 96 hr fish	210 mg/l
ErC50 algae	207 mg/l

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (160875-66-1)

EC50 48 hr crustacea	10 mg/l < V < 100 mg/l
ErC50 algae	10 mg/l < V < 100 mg/l
NOEC chronic fish	> 1 mg/l

Amines, C12-14 -alkyldimethyl , N-Oxides (308062-28-4)

EC50 48 hr crustacea	3,1 mg/l
LC50 96 hr fish	2,67 mg/l
ErC50 algae	0,143 mg/l
NOEC chronic fish	0,1 mg/l < V < 1 mg/l
NOEC chronic crustacea	0,1 mg/l < V < 1 mg/l
NOEC chronic algae	0,067 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
--------------------------------------	--------------------------



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

Non applicable

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage

14.5 - Dangers pour l'environnement

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques, EDTA et sels

Contient:

- CITRAL

- D-LIMONENE

Site web contact@grizzlywashproducts.com

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	05/10/2021		

Abréviations et acronymes

- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu

- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

- Acronymes et abréviations :

- ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

- CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

- GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

- IATA : International Air Transport Association

- IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

- ICAO : International Civil Aviation Organization

- ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

- LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent



Dégraissant Moteur et Chaîne Moto & Cycle

- RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

*** **